EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 20 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION
14-03-2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION
14-03-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	:	29
PRÉSENTS	:	23
VOTANTS	:	27

N° DE LA DÉLIBÉRATION
2023-20-03- **N°05**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :
Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, , Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marilyne NGANTCHUE, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET.

Absents représentés :

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	M. RAUSCHER
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. PENDARIES
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absents non représentés :
Monsieur Alain RINGEVAL
Monsieur Pascal BEL ANGE

Secrétaire de séance : M. Thierry SOULIER

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2022

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2022

Sur proposition de M. Pascal VENTALON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 alinéa 4 qui dispose que les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice avant l'adoption du compte administratif correspondant ;

VU la fiche de calcul de résultat prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public ;

VU l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022 établi par l'ordonnateur ;

VU le compte de gestion, s'il a pu être établi, ou à défaut une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, produits et visés par le comptable ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'avis de la Commission « des Finances » du 13 mars 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE (Mme CARTAU-OURY, Mme NGANTCHUE, Mme FABRE, Mme DUCROQUET, M. DIAZ, M. LE TALBODEC).

APPROUVE ET ARRÊTE les résultats tels qu'ils ont été dressés et attestés par le Trésorier principal

REPORTE par anticipation les résultats 2022 sur le budget primitif 2023 comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	-137 962,12 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES (ligne 002 du BP 2021)	874 502,26 €
RESULTAT A AFFECTER	**736 540,14 €**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	1 447 127,99 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS (ligne 001 du BP 2021)	470 179,14 €
SOLDE D'EXÉCUTION	**1 917 307,13 €**
Solde des restes à réaliser au 31/12/2022	-1 614 612,91 €
RESULTAT DE CLOTURE	302 694,22 €

REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS

Affectation à l'investissement (compte 1068)	0
Excédent investissement reporté - R001	1 917 307,13 €
Excédent fonctionnement reporté - R002	736 540,14 €

S'ENGAGE si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget 2023, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023.

Annexes jointes à la présente délibération :

- Fiche de calcul du résultat prévisionnel attestée par le comptable public
- Balance et tableau des résultats d'exécution du budget 2022
- Etat des restes à réaliser au 31 décembre 2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 20 mars 2023

Le Maire,

MAIRIE DE SAINTRY SUR SEINE - 91250 ESSONNE -

Patrick RAUSCHER